

n° 41  
Juillet 2022



snuter34fsu@yahoo.com



BULLETIN D'INFORMATION DE LA FSU TERRITORIALE

DE L'HÉRAULT!

## Vive les vacances !

**A**u département de l'Hérault nous venons de vivre un marathon dans lequel la FSU a tenu toute sa place et a même été souvent le fer de lance d'un certain nombre d'initiatives et d'avancées. Temps de travail, RIFSEEP, Ségur, autant de « gros » dossiers qui ont mobilisé tous les militants de la FSU ces 6 derniers mois. Ce ne sont pas moins d'une vingtaine de réunions qui se sont succédées à un rythme effréné. Si nous avons eu à plusieurs reprises une pensée pour nos collègues de la DGA-RH qui, toujours avec bienveillance et amabilité, nous ont renseigné à chacune de nos interrogations, je veux dire ici le travail colossal accompli en tout premier lieu par Sylvie Urbin qui a coordonné les chantiers 1607h et RIFSEEP au département de l'Hérault. Je veux aussi remercier chaleureusement Maillis, Laetitia, Tamaya, Valérie, Stéphanie, Karine, Nathalie, Jean-Pierre, Patrick, Ahmed, Lionel et Philippe pour leur investissement sur ces dossiers mais aussi sur toutes les autres tâches plus courantes et toutes aussi indispensables qu'il a fallu tenir ces derniers mois (Comité Technique, CHSCT, CAP, accompagnement des agents en individuel ou en collectif, organisation de l'AG, etc.), tout en répondant aussi à nos obligations professionnelles respectives.

Alors oui tout n'est pas parfait, mais tout n'est pas terminé non plus ! Le temps de travail d'abord où nous faisons preuve de pédagogie pour expliquer aux agent.es ce que nous avons pu négocier et ce qu'il nous reste à négocier dans le cadre du comité de suivi. Un autre objectif sera celui des compensations sociales et de la qualité de vie au travail qui devra aboutir sur des mesures conséquentes en faveur des agents, sur la protection sociale comme sur les prises en charges restauration, etc.

Sur le RIFSEEP où la FSU a joué un rôle important dans la concertation, notamment pour les agent.es de Catégorie C, mais aussi dans le soin donné à l'information permettant à tou.tes les agent.es de s'approprier ce changement intervenu au 1<sup>er</sup> juillet dernier et vraisemblablement visible sur nos fiches de salaire de novembre prochain. Il faudra à la fois poursuivre nos échanges avec les agent.es à la rentrée mais aussi le faire vivre et s'en servir de levier pour nos revendications salariales.

Sur le Ségur enfin, où nous avons remporté plusieurs victoires déterminantes pour les agent.es avec le syndicat SUD. Le combat ne doit pas s'arrêter là et notre volonté qu'il n'y ait aucune exclu.es se poursuit cet été avec le recensement de tous les agent.es et services qui doivent en relever au moment où vous lisez ces quelques lignes.

Aujourd'hui nous n'avons plus le choix et ne pouvons plus reculer davantage le nécessaire travail autour des élections professionnelles de décembre. En effet, ces élections sont aussi un moment clef car elles viennent sanctionner le travail de tou.tes les militant.es et de tou.tes les élu.es FSU des quatre dernières années. Loin des postures électoralistes qui s'affirment déjà chez certains syndicats et fidèles à nos habitudes, nous voulons tirer un bilan exhaustif de notre mandat. Il vous sera présenté lors de notre prochaine Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 30 septembre à Saussan. Nous vous attendons d'ailleurs nombreux.ses sur ce temps important et fédérateur, bloquez la date !

Tous ces sujets et bien d'autres sont évoqués dans ce dernier numéro de la saison.

A toutes et tous, nous vous souhaitons de passer un bel été et de bonnes vacances !

On en profite pour saluer l'arrivée de Clarisse et embrasser bien fort Eléonore à qui l'on souhaite beaucoup de bonheur avec sa petite famille !

Emmanuel Samson  
Secrétaire Général du SNUTER34

Syndicat FSU des  
territoriaux 34  
Maison des Syndicats  
474 allée Henri II de  
Montmorency  
34000 Montpellier  
snuter34fsu@yahoo.com  
☎ 07.83.83.77.65

LA FSU TERRITORIALE  
ensemble AU QUOTIDIEN



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN



Conformément à la décision prise par les adhérents en Assemblée générale le 16 mai, la FSU a signé l'accord temps de travail avec trois autres organisations syndicales (SUD, CFTD et FO) et l'exécutif départemental. Nous essayons chaque semaine les critiques mensongères, manipulatoires et parfois ignobles de la CGT et nous efforçons de ne pas y répondre spontanément. Pour autant la forme comme le fond de leurs communications doivent nous interroger (voir ci-dessous). Comme évoqué dans l'édito, là encore tout n'est pas parfait et du travail reste à faire. Nous l'avons déjà annoncé en Comité Technique et l'administration semble en convenir : notre priorité ira à la négociation et l'obtention immédiate d'un décompte temps de pénibilité envers les agent.es des espaces verts et des rando-pisteurs. En effet, oubliés en tout premier lieu par leur direction, il nous apparaît évident qu'au même titre que les forestiers ou les routiers ils puissent bénéficier d'une reconnaissance sous forme de pénibilité métier. D'autres sujets de grandes importances seront sur la table dès ce mois de septembre : celui de la protection sociale, d'abord envisagé en discussion dans le cadre des compensations sociales mais aussi dans la perspective d'une fin de contrat très déficitaire avec le prestataire. Cela fera notamment l'objet d'un échange et d'un débat d'orientation lors de notre AG du 30 septembre.

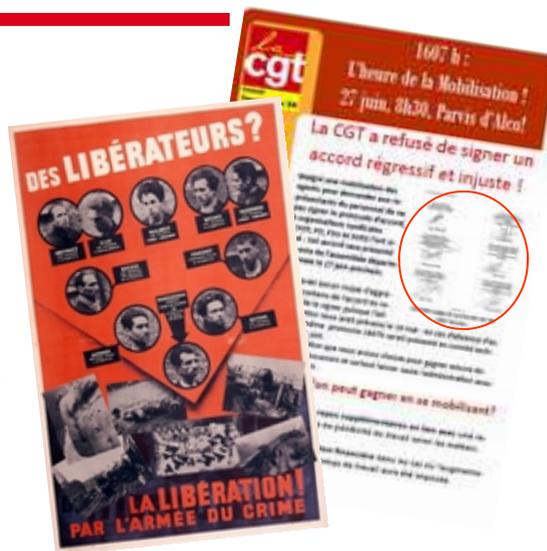
## Ethique et syndicalisme...

Si nos relations avec la CGT n'ont jamais vraiment été au beau fixe, depuis plusieurs mois leurs communications sont regrettables tant elles caricaturent et parfois insultent les autres syndicats de la collectivité. Dernièrement, à deux reprises, elles déshonorent en tous cas l'idée que nous pouvons nous faire de l'action syndicale :

- Une première fois le 7 juin, lorsqu'ils affichent en médaillon l'image des noms des signataires de l'accord des 1607h comme pour les mettre en pâture et les désigner « coupables », singeant ainsi le procédé tristement célèbre de « affiche rouge » éditée par les nazis contre le réseau Manouchian. Cela n'est pas acceptable, cette pratique abjecte ne doit en aucun cas faire partie du champ syndical.

- Une deuxième fois (communication du 28 juin) lorsqu'ils s'adonnent à une manipulation grossière au travers d'une citation tronquée d'un élu : « *je suis solidaire avec l'ensemble des agents et des syndicats qui se sont battus [...]* j'invite mes collègues [conseillers départementaux] à s'abstenir pour laisser la droite et l'extrême droite voter [...] (Gabriel Blasco-conseiller départemental- Groupe Majoritaire Solidaire et Ecologique (gauche).

Nonobstant le fait d'assimiler les partisans d'un tel accord à la droite et l'extrême droite, qui si l'on comprend bien sont seuls à même, selon eux, à valider un tel accord, il faut signaler qu'il y a 37 secondes de discours entre les deux phrases dites par l'élu et séparées par les crochets. En réalité la CGT « subtilise » une partie déterminante du discours de l'élu allant à contre sens de leur démonstration (et vérifiable sur <https://youtu.be/EPcfQK0vxFk> à 1h33min30s) : « *Après le blocage de leur salaire on leur impose, l'Etat leur impose encore... pas le Département...on leur impose encore une fois de baisser leur régime spécifique et de voir leur temps de travail changer, qui se traduit par ce texte, par du temps de travail en plus. Pour autant même si je suis solidaire avec l'ensemble des agents et l'ensemble des syndicats qui se sont battus je suis également solidaire du travail qu'à fait Madame Morère, Vice Présidente et de l'ensemble du département, on voit en tout cas dans les concessions, dans les négociations et dans les discussions qu'il y a un effort d'aller, malgré ce cadre restreint, malgré cette décision nationale qu'il faut dénoncer, d'aller vers le mieux disant social et le mieux pour nos agents territoriaux... »...*



Et il en est de même pour les récents accompagnements collectifs où usant, comme systématiquement, d'un discours victimaire flattant les egos, ont affirmé aux assistantes administratives de RTS qu'elles ne gagneraient « *tout au plus que 20€ dans le cadre du RIFSEEP* » pour les inviter à lutter à leurs côtés. Eux qui n'ont fait aucune proposition, pour personne, pas plus qu'ils n'ont soutenus les nôtre en faveur des catégories les plus précaires, ils essaient à présent d'emmener les AARTS contre le RIFSEEP (qu'ils ont voté en CT quelques jours auparavant) en évitant soigneusement de leur dire qu'en réalité, elles bénéficieront (a minima et hors CIA) d'une augmentation de leur rémunération mensuelle (IFSE + augmentation prime de fin d'année) comprise entre 114.30€ brut mensuel (environ 100€ net) et 180.47€ (environ 158€ net) selon leur situation actuelle...

Un dernier incident est survenu lors d'une rencontre des syndicats avec les RTS (DGA-SD) ce mardi 5 juillet au moment où la CGT a sous entendu que le Ségur avait été obtenu par les auxiliaires de puériculture à cause de leurs supposées accointances avec la DGA-RH, jouant ici une nouvelle fois avec un discours victimaire... Nous avons exprimé l'indécence de tels propos de la part d'un représentant syndical envers ces agent.es et appelé tout le monde à la rationalité et au sérieux.

Si depuis un moment nous observons avec prudence le type de manipulation auquel ce syndicat s'adonne en ne travaillant aucun dossier sur le fond pour créer les conditions d'un conflit les plaçant au centre, nous ne pouvons tolérer de faire l'objet d'attaques, de mensonges et de manipulations aussi abjects. Il faut en effet qu'ils puissent revenir à la raison car les agents de la collectivité ont besoin d'un syndicalisme fort, y compris avec la CGT, et non d'un syndicat obsédé par ses postures et plongé dans une dérive grave de ses pratiques.



## RIFSEEP



Là non plus tout n'est pas parfait loin s'en faut ! La décision initiale de la FSU a même fait l'objet de rebondissements puisque nous nous étions prononcés très majoritairement « contre » lors de notre AG du 16 mai. Cependant, dans les jours qui ont suivis entre l'AG et son vote en Comité Technique, de nouveaux éléments sont intervenus et ont modifié ou fait disparaître ce que nous considérons comme des lignes rouges inacceptables. Le retrait de la clause en cas d'arrêt maladie et un CIA plutôt éloigné de ce que nous avons craint d'un résultat individuel

sur la « manière de servir » nous ont permis de revoir notre appréciation initiale. Ajoutons à cela l'initiative de la FSU de dénoncer en plein Comité Technique l'envergure inutile d'une enveloppe CIA dont les 250 000 € ne pourraient être dépensés et pouvaient aisément servir aux agents les plus précaires. Après suspension de séance, l'exécutif décide de reverser cette somme sur l'enveloppe dédiée à la prime de fin d'année des catégories C. Par conséquent ces derniers recevront 280 € supplémentaires de prime de décembre, dont 110 € qui résulte de l'initiative de la FSU !

Parallèlement, ces derniers jours, nous avons communiqué un document que nous avons souhaité le plus pédagogique possible. Il a fait l'objet de plus de 2000 visites sur sa première semaine de diffusion traduisant ainsi l'intérêt des agent.es sur les questions des rémunérations. Nous restons à la disposition des adhérent.es pour toutes questions et dès septembre, nous pourrions venir dans les services à leur demande, pour échanger, expliquer et confronter ce nouveau régime indemnitaire.

## Site internet du SNUTER34

Dans un premier temps nous avons pour projet de faire évoluer l'architecture et l'esthétique du site mais notre charge de travail syndical a eu raison de ce projet. Le site de la FSU territoriale de l'Hérault restera tel quel jusqu'aux élections professionnelles. Nous avons cependant fait évoluer la page réservée aux adhérent.es qui comporte l'ensemble des numéros de CQFD de cette mandature. En projet, il s'agira aussi d'y faire figurer tout ce qui vous permet de comprendre ce qu'est la FSU et la place de la FSU Territoriale en son sein. C'est aussi un espace qui vous permettra de trouver à terme certaines ressources (bulletin d'adhésion, affiches et visuels, médiathèque, comptes du syndicat, etc.).



**Vos propositions d'évolutions sont les bienvenues ! N'hésitez pas à nous dire ce que vous souhaiteriez y trouver, ce que vous trouvez pratique sur le site ou au contraire moins évident. Rendez-vous**

sur : [www.snuter34fsu.fr](http://www.snuter34fsu.fr)





# Le Ségur du travail social et médico-social

Là encore l'action de notre syndicat a été déterminante pour de nombreux agent.es. En effet alors que la CGT a, à la surprise générale, levé son préavis de grève en faveur du Ségur pour tous en affirmant que dans le cadre du RIFSEEP les Catégories C étaient suffisamment revalorisées (déclaration CGT lors de la CIC du 19 mai), la FSU et SUD ont au contraire déposé un préavis de grève et appelé à la mobilisation en faveur des « oubliés du Ségur ». Tout d'abord il était hors de question pour nous de confondre le RIFSEEP et le Ségur qui ne répondent pas aux mêmes objectifs et besoin. Ensuite, nous ne pouvons nous satisfaire de la proposition initiale de l'administration excluant un grand nombre de professionnels (agents administratifs et techniques, auxiliaires de puériculture, MDA, conseillers d'insertion, encadrement, assistants familiaux, etc.).

Si nous n'avons compté qu'une petite centaine d'agent.es mobilisé.es le 31 mai dernier, leur présence a porté ses fruits. En effet la composition de la délégation reflétant l'éclectisme des métiers des agent.es mobilisés, leurs témoignages sur leurs missions et leurs exercices professionnels et ainsi que l'argumentation de notre



syndicat et SUD ont permis d'atteindre des premiers résultats très positifs avec l'intégration des auxiliaires de puériculture dans le périmètre, des travailleurs sociaux de la MDA (hors infirmière), du service social du personnel et du SDIP. Au-delà de cette intégration, l'administration est revenue sur sa première décision et a accepté de mettre en réflexion l'éventuelle intégration dans le périmètre du Ségur des agent.es administratifs et toute une série d'agent.es à l'exclusion des assistants familiaux au regard de leur nombre et de l'octroi d'une prime décidée dans le même temps (voir par ailleurs). Si nous déplorons encore ici la confusion entre le système de prime et le Ségur nous continuons de penser que l'enjeu du Ségur relève aussi de l'identité professionnelle spécifique du travail social et médico-social qu'il faut pouvoir préserver et conforter.



Ces dernières semaines nous nous efforçons de recenser les services et agent.es qui pourraient relever du Ségur et avons fait un appel global pour éviter d'ajouter des « oublié.es » aux « exclu.es ». L'objectif étant de présenter à l'administration une liste exhaustive des personnels et services qui nous semblent concernés.



# Réunion DGA-SD



La FSU a participé à une rencontre avec la DGA-SD le mercredi 29 juin en présence de Monsieur Loubet Del par (DGA-SD), Severine de Montredon (Directrice du PASEF) et Florence Chisin (Directrice de la DEF). Il a été question de la réflexion en cours autour des Informations Préoccupantes et du respect des délais. Nous sommes intervenus en indiquant qu'il fallait se méfier d'un réflexe qui consisterait à créer un service spécialisé pour le traitement des IP afin de résorber notamment le hors délais. Nous avons indiqué que la réflexion devait inclure dans son périmètre ce qui relevait de la qualité des IP, des rapports entre le SDIP et les territoires, d'une organisation actuelle qui ne favorise pas la disponibilité des professionnels (PMI et STS) sur cette mission. Nous avons aussi attiré l'attention de Madame Chisin sur les risques de déqualification, ou du moins de perte de technicité chez des professionnels qui ne feraient plus d'IP en cas d'équipe spécialisée, et qui pourtant, dans leurs exercices professionnels au quotidien, doivent garder en vigilance continue la prévention et la protection de l'enfance. A ce propos Madame Chisin a annoncé la mise en place de formation spécialisée sur les IP en direction des personnels de STS et PMI.

Lors de cette rencontre il a aussi été question de l'offre d'accueil sur deux aspects : D'abord en mettant en place un suivi plus important des établissements et un contrôle accru sur leur optimisation en matière d'accueil (dans le cadre contractuel et financier) et ensuite le développement de l'offre d'accueil avec de la création de nouvelles places au FDEF et en MECS. Une unité d'urgence petite enfance vient d'être ouverte au FDEF.

Dans le rayon des projets sont en réflexion :

- Un nouveau service d'accueil d'urgence à Agde
- La création de 100 places supplémentaires de SAP à moyen terme
- La création de 400 places d'accueil spécifiques pour les MNA est en projet (au-delà donc du nombre de MNA accueillis), ce qui permettrait aussi de libérer 100 places dans les MECS actuellement occupées par les MNA
- En collaboration avec la PMI, la possibilité d'un agrément Assistant familial directement pour deux accueils.



## A propos des assistant.es familiaux

dont nous dénonçons aussi la raréfaction au regard de leurs conditions de travail et de leur rémunération, la directrice de la DEF est revenue sur la prime qui leur est accordée. Il s'agit là, rappelons-le, d'une revendication de la FSU afin que les assistant.es familiaux bénéficient d'une prime à l'image de celle perçue en fin d'année par tous les agent.es de la collectivité. Cette prime sera cependant en deçà avec 60 € brut par mois pour un enfant accueilli (+ 20 € brut/mois par enfant supplémentaire) et de 40 € brut par mois pour les accueils intermittents.

Une des propositions de la DGA-SD consiste à organiser dans l'avenir des réunions avec les organisations syndicales et des directions spécifiques. La première aura justement lieu sur la thématique de l'accueil familial le 5 septembre avec la DEF.

Pour être complet en ce qui concerne les assistants familiaux, et même si cela n'a pas été évoqué dans le cadre de la rencontre collective avec la DGA-SD, la FSU a sollicité Ahmed Ahmia en sa qualité de secrétaire CHSCT pour porter le sujet du « droit de répit » des assistants familiaux, donc de l'accueil relais, auprès de Nicole Morère, Présidente du CHSCT.



# AG de votre syndicat le 30 septembre 2022



L'Assemblée Générale annuelle de notre syndicat aura lieu le vendredi 30 septembre 2022 à Saussan. Votre présence est plus que souhaitée car il s'agira d'échanger sur les thématiques du moment qui touchent l'ensemble de la territoriale (la protection sociale, les élections professionnelles, etc.), mais aussi sur des dossiers plus spécifiques (temps de travail, pénibilité, compensations sociales, RIFSEEP, accueil familial, etc.). Ces débats d'orientation permettront aussi à la FSU Territoriale de l'Hérault de se donner des objectifs et des orientations pour

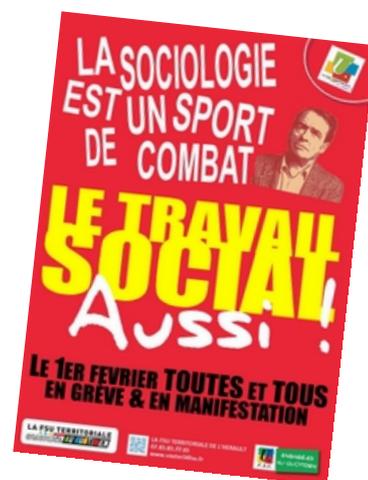
l'année à venir. Dans la perspective des élections professionnelles nous aurons besoin de la présence de tout le monde car de cette échéance électorale et de votre implication, si minime soit-elle, dépend aussi notre capacité d'action pour les 4 années à venir.

**Cette Assemblée Générale est enfin et surtout un temps important pour se rencontrer ou se retrouver en toute convivialité, un moment apprécié par toutes et tous. Par conséquent bloquez la date du vendredi 30 septembre 2022, nous comptons sur vous !**

**BLOQUEZ LA DATE, VENEZ DÉCIDER !**

## Le Secteur Travail Social de passage à Montpellier !

Animé par Beatrice Fauvnet (Dept. de l'Indre et Loire) et Lionel Clariana (Dept. de l'Hérault) le secteur national travail social de la FSU Territoriale délocalise sa réunion de rentrée. Elle aura en effet lieu à Montpellier les 29 et 30 septembre sur l'Hôtel du département de l'Hérault. L'objectif de ce groupe national sera de commencer un travail de recensement de l'état réel du travail social et médicosocial en France en s'appuyant notamment sur les syndicats départementaux. La FSU Territoriale de l'Hérault leur réservera le meilleur accueil possible pour favoriser cette séquence studieuse et organisera en leur honneur, et à la veille de notre assemblée générale, un apéritif de bienvenue. A suivre donc !



# LA FSU TERRITORIALE



[snuter34fsu@yahoo.com](mailto:snuter34fsu@yahoo.com)

Tel : 07.83.83.77.65

[www.snuter-fsu.fr](http://www.snuter-fsu.fr)

# Elections professionnelles 2022

Les résultats des votes auront lieu le 8 décembre et du 1<sup>er</sup> au 8 décembre aura lieu le vote électronique qui sera privilégié au département de l'Hérault. Tou-tes les agent.es publics, titulaires et contractel.les, élriront leurs représentant-es aux Comités Sociaux Territoriaux (CST), aux Commissions Administratives Paritaires (CAP pour les fonctionnaires) et aux Commissions Consultatives Paritaires (CCP pour les agent-es contractuel.le.s).

Un changement de taille : La loi de transformation de la Fonction publique d'août 2019 a signé l'arrêt de mort des CHSCT qui sont remplacés par une formation spécialisée rattachée au CST. La désignation des membres représentants du personnel à cette formation spécialisée s'effectue sur la base des résultats au CST. Ces élections sont donc très importantes pour notre syndicat mais aussi pour toute la FSU. Avec un seul tour de scrutin, le droit syndical et la représentativité de la FSU seront adossés aux élections CST pour lesquelles tou-tes les agent-es votent (titulaires et contractuel.le.s). Notre représentation sera proportionnelle aux résultats obtenus, c'est ce principe qui structure les règles électorales.

## On a donc besoin de vous !

Au département de l'Hérault, la section FSU va envoyer à la mi-août, par voie postale, des candidatures vierges à nous renvoyer dûment remplies à l'aide de l'enveloppe timbrée à l'adresse de la section. Comme pour les élections de 2018, le montage des listes est un art extrêmement difficile car il faut pouvoir équilibrer les listes par DGA, métiers, territoires et genre. **Sauf si vous souhaitez participer activement à la vie du syndicat (et que vous vous signalez auprès de nous), vous ne serez pas en**

**position éligible sur les listes.** Ne soyez pas non plus surpris de ne pas apparaître, car les critères exprimés ci-dessus font que nous ne présentons jamais tout le monde. **Cela ne veut pas dire que l'on ne vous aime pas !** J Merci donc, dès votre retour de vacances, de faire l'effort de nous renvoyer vos candidatures (CST+CAP ou CST+CCP). Sans candidat.e, pas de liste. Sans liste, pas d'élection. Sans élection, pas de FSU ! (Si vous ne recevez rien c'est que vous avez déjà (bien) rempli ces documents à l'occasion de l'AG de mai. Si c'est votre cas mais que vous les recevez quand même, c'est qu'ils comprenaient une erreur étaient mal remplis).

**Pour la section de St Jean, la réflexion autour des élections professionnelles a déjà commencé** avec l'organisation d'une première réunion le 24 juin dernier pour présenter le syndicat et notre participation aux élections et aux instances. D'autres réunions thématiques suivront à partir de la rentrée de septembre.



# LA FSU TERRITORIALE



[snuter34fsu@yahoo.com](mailto:snuter34fsu@yahoo.com)

Tel : 07.83.83.77.65

[www.snuter-fsu.fr](http://www.snuter-fsu.fr)

# Secteur Petite enfance

Une réunion du secteur national Petite Enfance de la FSU Territoriale s'est tenue le 29 juin à Paris. Le dossier « crèches » paru dans Libération de mercredi (dossier que le SNUTER a contribué à alimenter, voir Panorama n°29, dernier article) a eu un retentissement certain chez les professionnelles du secteur et dans les médias : interview sur Europe 1 d'Elisa Martinez (FSU Territoriale de Paris) et Pas de Bébé à la Consigne sur France 2. Dans la continuité du dernier tract petite enfance de la FSU Territoriale, il y a à présent une volonté du secteur de communiquer sur les conditions de travail et la technicité/pénibilité des métiers de la petite enfance qui sera à finaliser pour la rentrée.

Il a aussi été discuté de l'élargissement du secteur national Petite Enfance, composé essentiellement d'agentes de la région parisienne. Il est envisagé à partir de janvier 2023 de solliciter les syndicats locaux pour désigner dans un premier temps des « référents petite enfance ».

**La FSU Territoriale de l'Hérault essaiera, au regard de ses adhérent.es du secteur petite enfance au département de l'Hérault et à la Mairie de Saint Jean de Védas, de proposer un.e adhérent.es qui serait intéressé.e pour être en lien avec le secteur national « Petite Enfance » de la FSU Territoriale.**

A noter aussi que le collectif «Pas de Bébé à la Consigne» (que la FSU territoriale contribue à animer) s'est réuni le 22 juin dernier et a porté une réflexion autour d'une mobilisation à la rentrée, mobilisation qui pourrait réunir petite enfance, animation, travail social voire éducation. L'idée étant d'alerter sur les conditions de travail, le manque d'effectifs et de reconnaissance des métiers de l'enfance et de la jeunesse. Ce point sera abordé lors du secrétariat national de la FSU territoriale du 8 juillet.



## AGENDA

Vendredi 8 juillet : secrétariat national FSU Territoriale (Visio)

Mardi 30 août : secrétariat national FSU Territoriale (Visio)

**Vendredi 9 septembre : Bureau SNUTER34 (Alco)**

Judi 22 et vendredi 23 septembre : Secrétariat National FSU Territoriale (les Lilas - 93)

**Judi 29 et vendredi 30 : Secteur Travail social à Montpellier (Alco)**

**Vendredi 30 septembre : Assemblée Générale FSU Territoriale de l'Hérault à Saussan**

Judi 6 et vendredi 7 octobre : Bureau Délibératif National de la FSU territoriale (Paris)

Judi 10 novembre : Secrétariat National FSU Territoriale (les Lilas - 93)

**Du 1er au 8 décembre : élections professionnelles 2022**

Judi 15 et vendredi 16 décembre : Secrétariat National FSU Territoriale (les Lilas - 93)

**IMPORTANT** : Pendant l'été, si vous souhaitez contacter le syndicat c'est au 04.67.67.77.04 ou au 07.83.83.77.65 ou par mail : [fsu@herault.fr](mailto:fsu@herault.fr) (même si vous avez nos numéros perso)



**LA FSU TERRITORIALE**

[snuter34fsu@yahoo.com](mailto:snuter34fsu@yahoo.com) Tel : 07.83.83.77.65 [www.snuter-fsu.fr](http://www.snuter-fsu.fr)

# Conférence salariale du 28 juin

La FSU a été reçue par Stanislas Guérini, Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques dans le cadre de la conférence salariale. Au-delà de l'augmentation (insuffisante) du point d'indice à 3,5%, ont été annoncées quatre mesures supplémentaires : La reconduction de la GIPA pour 2022, la revalorisation du début de carrière de la catégorie B, l'extension du forfait mobilités durables et la revalorisation et extension de la participation aux frais de restauration.

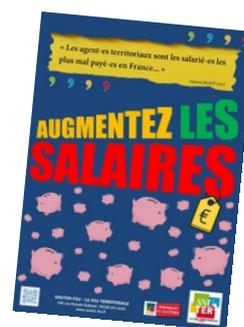
**La GIPA est reconduite pour 2022** : la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) est un mécanisme de compensation de la perte de pouvoir d'achat de via la rémunération indiciaire des agents publics, utilisable depuis 2008. Il est décidé de la reconduire en 2022. C'est une indemnité versée pour tous les agent.es dont le traitement indiciaire brut aurait évolué moins vite que l'indice des prix à la consommation, en cumul sur une période de 4 ans.

**Les rémunérations du début de carrière de la catégorie B sont revalorisées** : Une mesure nécessaire selon le gouvernement pour reconstituer les écarts de grille car le relèvement de l'indice minimum de traitement par rapport au SMIC a eu comme conséquence de placer au même niveau les premiers échelons de la catégorie B par rapport à la catégorie C. Ces mesures correctives ont pour objectif selon eux de rétablir une cohérence des niveaux d'indice de la catégorie B. Les rémunérations du début de carrière de la catégorie B sont donc revalorisées :

Mesures pour le grade B1 : Réduction à 1 an de la durée et revalorisation des 4 premiers échelons et réduction de la durée totale du grade de 30 à 26 ans.

Mesures pour le grade B2 :

- Suppression du premier échelon
- Réduction à 1 an des 2ème et 3ème échelons
- Revalorisation de 1 point du 3ème échelon
- Réduction de la durée totale du grade à 26 ans



**Le « forfait mobilités durables » (FMD) est étendu**

Le FMD favorise le recours aux modes de transport alternatifs « doux » pour les déplacements domicile-travail, tout en réduisant leur empreinte carbone = vélo et covoiturage. L'enjeu pour le Gouvernement est d'en renforcer l'attractivité, notamment pour les agents en zone rurale ou périurbaine et pour mieux se concilier avec le développement du télétravail. Aussi le Gouvernement décide de 2 mesures applicables dès la rentrée 2022 :

- Cumul du FMD avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun
- Elargissement du nombre d'agents bénéficiaires en ouvrant le FMD y compris aux agents dont le nombre de déplacements annuels en vélo ou covoiturage est inférieur à 100 jours

**La participation de l'Etat employeur aux frais de restauration est revalorisée et étendue** : Face à l'augmentation du coût des denrées alimentaires, il s'agit de mieux compenser le prix des repas pris dans les restaurants administratifs, au profit de davantage d'agents, en faisant évoluer la prestation interministérielle (« PIM ») versée aux agents de l'Etat. 2 mesures applicables dès la rentrée 2022 :

- Augmentation de la PIM de près de 7%
- Revalorisation de l'indice plafond : IM de 534 au lieu de 480 actuellement

Si cette dernière mesure ne concerne pas la territoriale il faut noter que pour le conseil départemental de l'Hérault nous devons dès la rentrée ouvrir une discussion sur les compensations sociales des 1607 heures et notamment sur la participation employeur aux frais de restauration des agents.



## LA FSU TERRITORIALE



[snuter34fsu@yahoo.com](mailto:snuter34fsu@yahoo.com)

Tel : 07.83.83.77.65

[www.snuter-fsu.fr](http://www.snuter-fsu.fr)

ENGAGÉ-ES ! 9999

FSU!



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

LA FSU TERRITORIALE  
*ensemble AU QUOTIDIEN*

SNUTER-FSU34 - LA FSU TERRITORIALE DE L'HERAULT  
07.83.83.77.65 - 04.67.67.77.04 - ALCO 1 - RDC BUREAU 3  
[WWW.SNUTER34-FSU.FR](http://WWW.SNUTER34-FSU.FR)

**SNU**<sup>34</sup>  
**TER**  
LA FSU TERRITORIALE  
DE L'HERAULT